

*Question présentée par le député :*

*M. Romain de Sainte-Marie*

*Date de dépôt : 7 mai 2014*

## **Question écrite urgente**

**Salaire minimum : quelles économies pour le canton de Genève ?**

Le 18 mai prochain, le peuple suisse aura à se prononcer sur l'initiative pour l'instauration d'un salaire minimum de 22 F de l'heure. Dans le cadre de la campagne, milieux patronaux et milieux syndicaux avancent des chiffres et des conséquences possibles de l'acceptation de l'initiative diamétralement opposés.

La situation actuelle, elle, est connue. Selon l'Office fédéral de la statistique, 28 % des bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse exercent une activité lucrative. De plus, environ 10 % des salariés en Suisse gagnent moins de 22 F de l'heure. Cette proportion est la même dans le Canton de Genève.

Au-delà d'un constat éthique révoltant, cette situation est coûteuse à la collectivité puisque la plupart de ces travailleurs pauvres ont besoin de l'aide sociale pour vivre décemment.

Il est donc probable que la hausse des salaires qu'induirait l'initiative entraînerait de grandes économies pour la Suisse et les cantons. D'une part, selon des estimations, 118 millions F supplémentaires seraient versés dans les caisses de l'AVS, et, d'autre part, les cantons réaliseraient des économies en matière d'aide sociale.

C'est pourquoi, le président du Conseil d'Etat vaudois et chef du Département de la santé et de l'aide sociale, Pierre-Yves Maillard, a récemment déclaré que l'instauration de ce salaire minimum pourrait entraîner une économie pour le canton de Vaud de l'ordre de 5 à 10 millions F par an<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Le Temps, 5 mai 2014

*Dès lors, ma question est la suivante :*

*Avec l'instauration d'un salaire minimum à 22 F de l'heure, quelles seraient les économies directes réalisées par le Canton de Genève en matière d'aide sociale, subsides d'assurance maladie, allocations logement et autres soutiens financiers ?*